

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 JUILLET 2019
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 18 Juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 2 Juillet 2019

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, (en cours de séance), VERDIE Jean Marc, (en cours de séance), NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, (en cours de séance) CZAPLICKI Thierry, CORNETTE Elisabeth, LANDO Marylène, DUCARROUGE Christine, DUPRE Jacques, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS :

CLAIR Christine à LOMBARD Evelyne
 VILSONI Emilie à NINARD Yannick

ABSENTS : SABATHIER Pierre, MARQUES Ana, DALBY Raphaël, LAHILLE Bertrand, OREL Simon, ROUGE Jean Hubert, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : DUCARROUGE Christine

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JUIN 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND acte des décisions prises.

D. FINANCES

2. MAISON FUNERAIRE – Délégation de Service Public – Choix du délégataire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le choix du candidat conformément au rapport joint et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le prestataire de service retenu, l'Entreprise SARL ENTREPRISE DELFINI, et tout document s'y rapportant.

3. RETROCESSION CONCESSION FUNERAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la rétrocession de la concession funéraire N°U04bis aux conditions énoncées.

E. RESSOURCES HUMAINES

4. TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le nouveau tableau des emplois communaux, et **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2019 aux chapitres concernés.

5. MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES, DU TECHNICIEN BATIMENT ET D'UN AGENT EN CHARGE DU SECRETARIAT ET DU SUIVI COMPTABLE AUPRES DES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCGT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame Thulliez, 1^{ère} adjointe, à signer la nouvelle convention de mise à disposition des services entre la commune de l'Isle Jourdain et la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine ;

6 - INFORMATIQUE - Mise à disposition de personnel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention ci-annexée, et **AUTORISE** Madame Angèle THULLIEZ, 1^{ère} adjointe, à signer le document précité.

Le 22 juillet 2019
LE MAIRE - Francis IDRAC

